



ACADÉMIE DE BESANÇON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Doubs

Réunion de rentrée
Mercredi 20 septembre 2023

Ordre du jour

- **Présentation du Service Départemental de l'École Inclusive**
- **Présentation de la nouvelle équipe de circonscription**
- **Organisation du secrétariat**
- **Communication en cas d'urgence**
- **Organisation du service des enseignants**
- **La formation CAPPEI**
- **La rentrée inclusive : effectifs et historique, éléments de carte scolaire**
- **Les éléments de politique générale : la circulaire de rentrée, les mesures de la CNH et les chantiers à engager**
- **Présentation du plan de formation**

SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ECOLE INCLUSIVE / SDEI 25
DSDEN DU DOUBS
Patrice DURAND IA-DASEN

CIRCONSCRIPTION BESANCON V – ASH
Elodie PASTEUR Inspectrice de l'éducation nationale

Secrétariat : Nora JEANNEY

**EFIV / EANA
1^{er} degré**

Yasmina BOUHALLI – MARQUES – PIN
IEN CCPD

Chargé de mission EFIV : Benjamin ZUMBHIL

Chargé de mission EANA : Aurélie LEHMANN

**EHP
1^{er} degré**

Aline GRANDI
IEN CCPD

Elèves en grandes difficultés sociales

Assistante Sociale
Conseillère technique

Division des élèves

Elèves ayant des troubles des apprentissages 1^{er} degré

PAP
IEN CCPD

PR TND : Anne BRESTEAU

Mineurs en milieu carcéral
2 maisons d'arrêt

Enfants malades

Coordinatrice APADHE : Julie CARREZ
03 81 25 24 08
sapad25@besancon.fr

Scolarisation à l'hôpital UE CLH UE CHRU

Adaptation scolaire / grande difficulté scolaire
12 SEGPA
1 EREA

Secrétaire CDOEA Marie MOGGI

Enfants en situation de handicap

Coordination départementale des PIAL
31 PIAL
Annissa FEKKAR
Marie MOGGI

MPA Aude ALAVOINE

ULIS
47 ULIS 1D
33 ULIS COLLEGE
6 ULIS LP

Coordination Annissa FEKKAR

ESMS DAME / DITEP / SANITAIRE
35 UE

RIS MDPH
Edith SCAMPS
Karine KISRANI

Formations

CAPPEI

AESH

PRAF

FIL

Personnes ressources

ERSEH
17 enseignants référents

PR TSA Aude CRETIN-MAITENAZ
Coralie AUGELLO

PRTND
Anne BRESTEAU

ERUN / MPA Aude ALAVOINE

CPC ASH
Benoit SIBON
Sophie CRETIN

Coordinatrices départementales
Annissa FEKKAR
Marie MOGGI

Annuaire de la circonscription BV - ASH

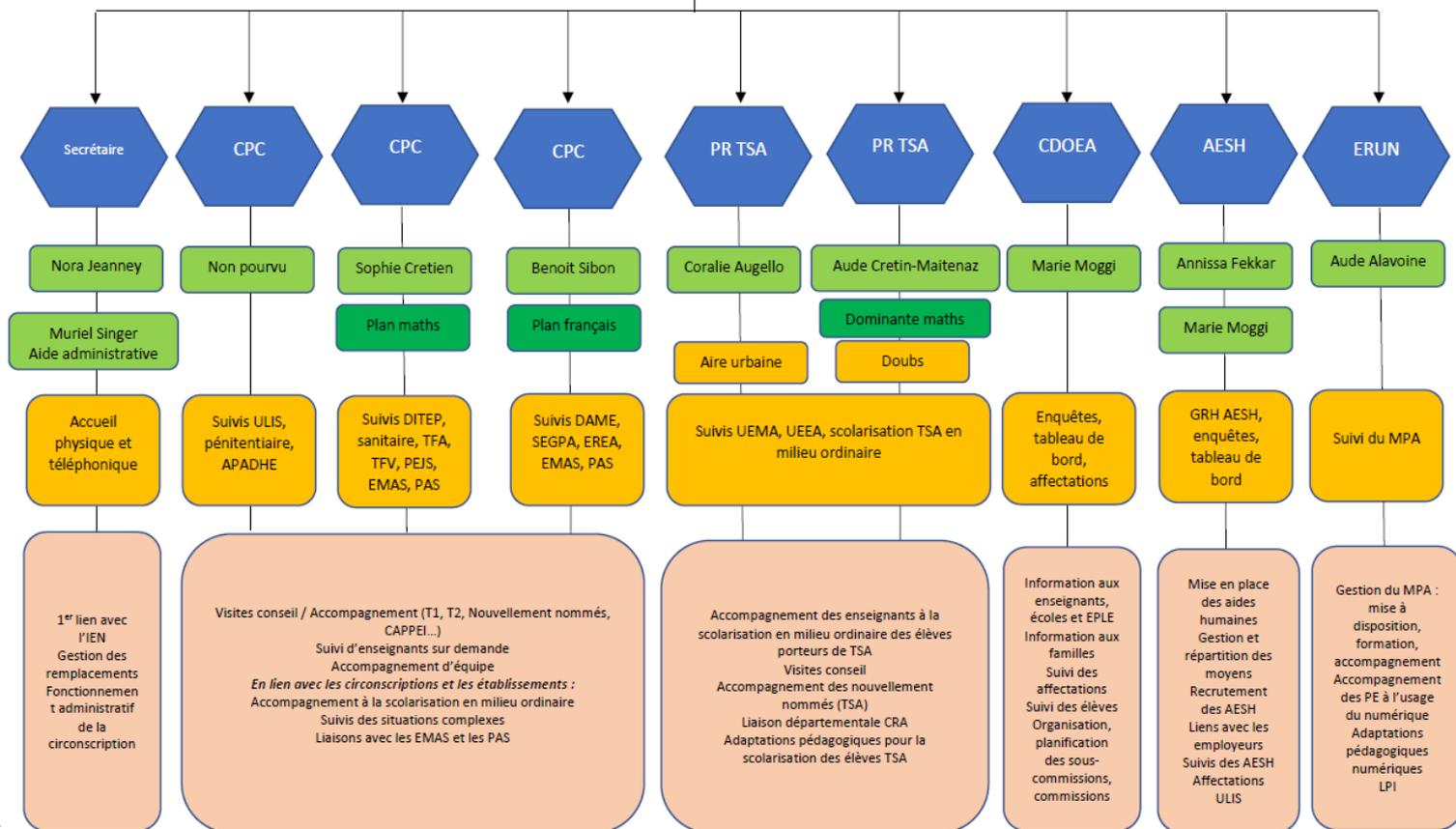
Inspectrice de l'Éducation Nationale		
Elodie PASTEUR	elodie.pasteur@ac-besancon.fr	03 81 65 48 61 06 07 38 60 08
Secrétaire		
Nora JEANNEY	ce.ienb5.dsden25@ac-besancon.fr	03 81 65 48 61
Coordonnatrices Service Ecole Inclusive		
Annissa FEKKAR (Besançon et Pontarlier)	sei25-2@ac-besancon.fr	03 81 65 48 99
Marie MOGGI (Montbéliard, Morteau, Maîche)	sei25-1@ac-besancon.fr	03 81 65 48 93
Coordonnatrice CDOEASD		
Marie MOGGI	ce.cdoea.dsden25@ac-besancon.fr	03 81 65 48 93
Conseillers Pédagogiques		
Sophie CRETIN	sophie.cretien@ac-besancon.fr	03 81 65 48 61
Benoît SIBON	benoit.sibon@ac-besancon.fr	03 81 65 48 61
Poste non pourvu		
Professeurs Ressources TSA		
Aude CRETIN-MAITENAZ	referent.tsa25@ac-besancon.fr	06 21 17 97 38
Coralie AUGELLO	coralie.augello@ac-besancon.fr	06 15 26 82 00
Enseignant référent pour les usages du numérique (ERUN)		
Aude ALAVOINE	aude.alavoine@ac-besancon.fr	03 81 65 48 61

NS de rentrée

Coordonnées
ERSEH
Annexe 2
NS
de rentrée

<https://ash.circo25.ac-besancon.fr/>

CIRCONSCRIPTION BESANCON V – ASH
Elodie PASTEUR Inspectrice de l'éducation nationale



Organisation du secrétariat

- **Horaires du secrétariat**

Lundi	7 h 55 – 12 h 15	13 h 15 - 16 h
Mardi	7 h 55 – 12 h 15	13 h 15 - 16 h
Mercredi	8 h – 12 h	
Jeudi	7 h 55 – 12 h 15	13 h 15 - 16 h
Vendredi	7 h 55 – 12 h 15	13 h 15 - 16 h

- **Remplacements**

- **Absences et justificatifs**

- **Communication par messagerie académique uniquement**

- **Reconduction de la lettre InfoCirco**



<https://ash.circo25.ac-besancon.fr/>



Communication en cas d'urgence

En cas de situation d'urgence :

Mail : elodie.pasteur@ac-besancon.fr + mail circo

Tel. en cas d'urgence : 06 07 38 60 08

Organisation du service des enseignants

Dispositifs	ORS - face aux élèves	ORS - hors présence élèves
ULIS ECOLE	24 heures	108 heures annuelles
ULIS COLLEGE	21 heures	2 heures de coordination et de synthèse hebdomadaire
SEGPA – EREA	21 heures	2 heures de coordination et de synthèse hebdomadaire
UE EMS et SANITAIRE	24 heures	108 heures annuelles **
PENITENTIAIRE	21 heures sur 36 semaines*	108 heures annuelles forfaitaires

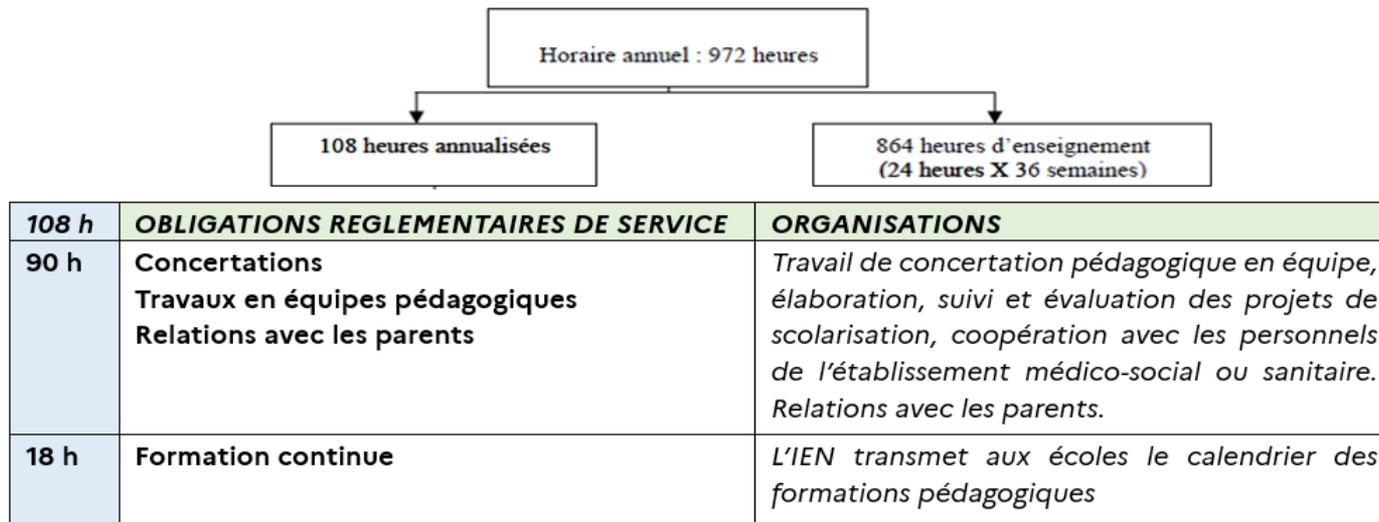
Décret n°2017-144 du 29 mars 2017

relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants du premier degré.

Pour tous les enseignants :

- **Journée de solidarité : dévolue aux projets (écoles, établissements, UE) (Arrêté du 04/11/05)**
- **2 demies-journées dévolues à des temps de réflexion et de formation sur des sujets proposés par les autorités académiques : réunion de rentrée et conférence (Arrêté du 07/12/22)**

Organisation du service des enseignants



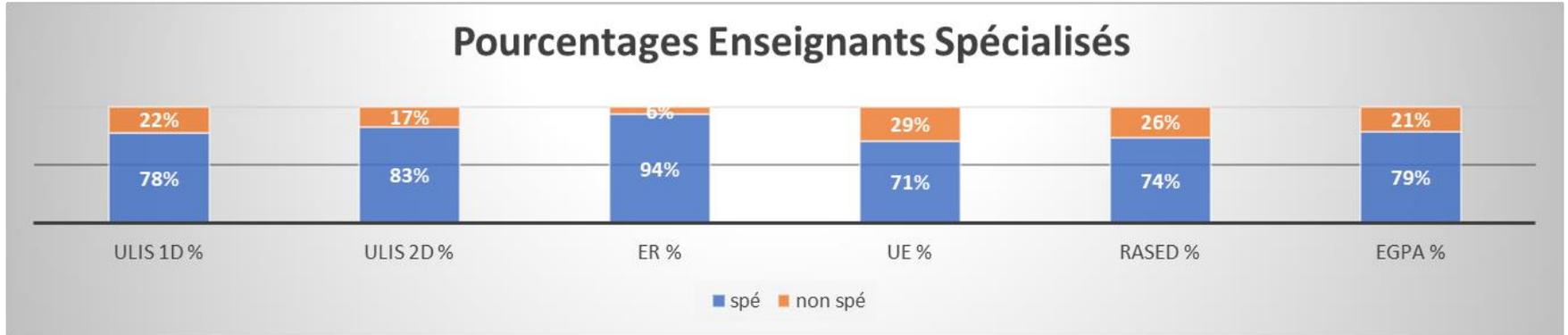
Temps partiels : 50% - 54h, 75% - 81h

Postes fractionnés : Durées proportionnelles ajustées dans chaque établissement suivant les besoins

Les documents à renseigner :

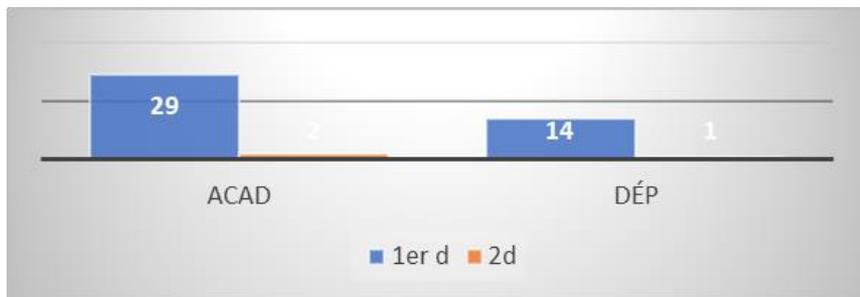
- Le calendrier prévisionnel annuel des réunions élaboré par structure.
- La fiche individuelle des services de 108 h
- L'emploi du temps de chaque enseignant : **à retourner avant le 30 septembre**

La formation CAPPEI

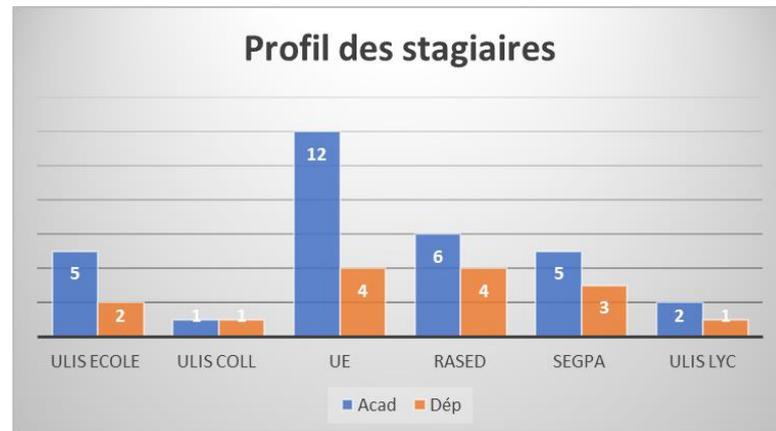


Les départs en formation R23

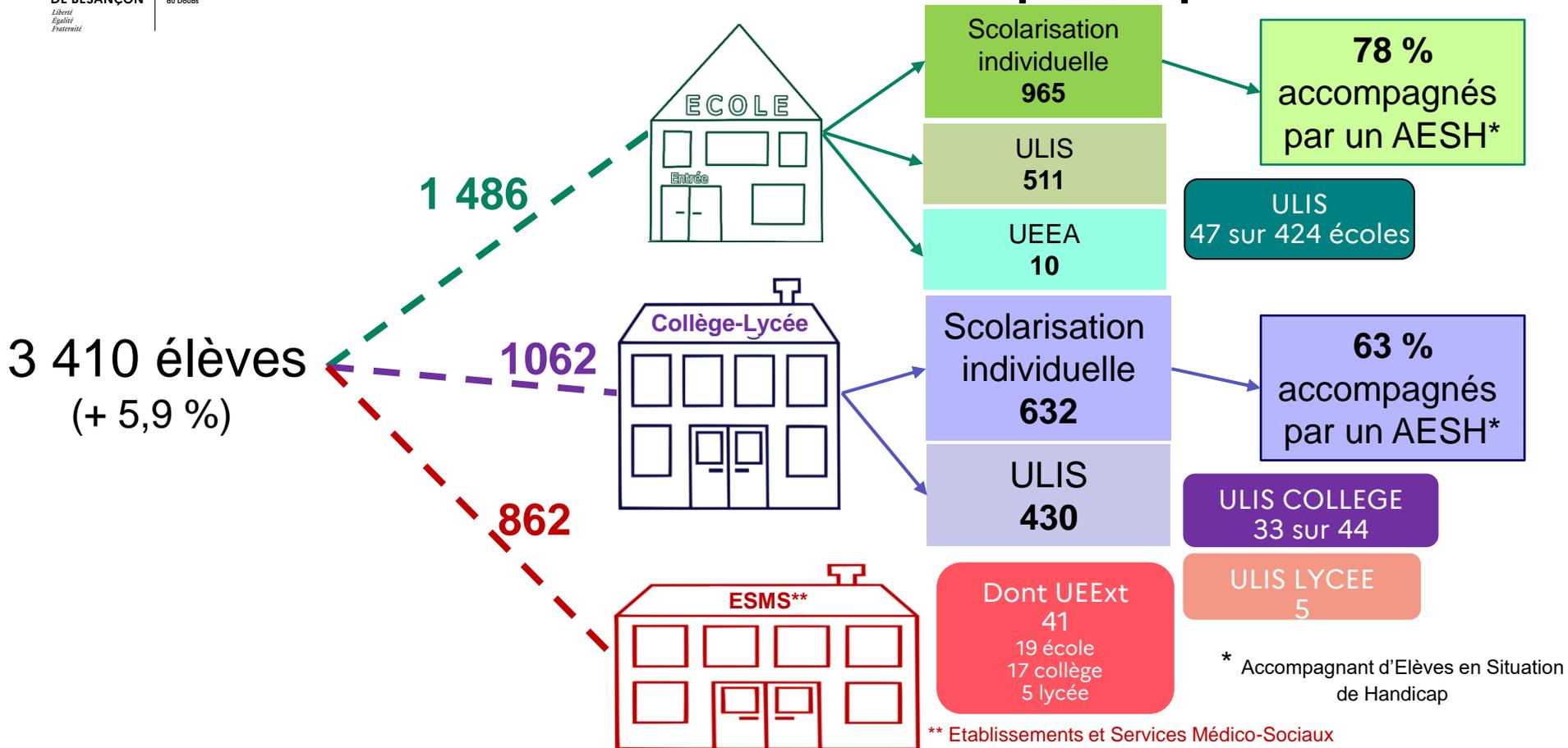
Formation	Acad	Dép
1er d	29	14
2d	2	1
	31	15



Formation	Acad	Dép
ULIS Ecole	5	2
ULIS Coll	1	1
UE	12	4
RASED	6	4
SEGPA	5	3
ULIS Lyc	2	1
	31	15



Elèves en situation de handicap et dispositifs inclusifs



Historique des effectifs

Année scolaire	Scolarisation individuelle		Scolarisation en dispositif collectif			TOTAL	Scolarisation en unité d'enseignement dans un établissement médico-social (IME, ITEP...)	TOTAL
	1 ^{er} degré	2 nd degré	ULIS ECOLE	UEEA	ULIS collège/Lycée			
2013/2014						1623	662	2285
2014/2015						1593	684	2277
2015/2016						1696	708	2404
2021/2022	925	569	503		391	2388	835	3223
2022/2023	965	632	511	10	430	2548	862	3410

Sources DGESCO :

Enquêtes 3 et 12

Enquête 32

Enquête de rentrée communiquée aux coordonnateurs d'UE

Eléments de carte scolaire R23

- **Stratégie nationale autisme : Implantation d'une Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme à l'école élémentaire Jules Ferry de Besançon**
- **1 poste de PR TND :**
Professeur Ressource Troubles NeuroDéveloppementaux : troubles dys, EIP, TDAH, TSA.
Poste à visée académique.
- **1 poste d'Enseignant Référent pour les Elèves en Situation de Handicap**
- **Implantation 1 poste SEGPA de Baume-les-Dames : 0,5 ETP dédié à l'enseignement + 10 heures de coordination**
- **Implantation d'un dispositif ULIS au collège de Saône**
- **Implantation d'un dispositif ULIS LP à l'EREA**
- **3 Unités d'Enseignement Externalisées ont été implantées au cours de l'année scolaire 2022/2023 :**
 - UExt polyhandicap : Ecole Élémentaire Brossolette à Besançon
 - UExt TSA : Ecole Élémentaire des Chênes à Sochaux
 - UExt avec Ateliers professionnels au lycée Germaine Tillion à Montbéliard

Circulaire de rentrée : Une école qui instruit, émancipe et protège

Dans la continuité de la circulaire de rentrée de 2022, à savoir d'une Ecole engagée pour l'excellence, l'égalité et le bien-être.

« Parce qu'ils sont au fondement de nos vies et de nos réussites, **l'École et ses personnels doivent être reconnus, promus et respectés**. À travers les orientations fixées pour cette rentrée, c'est aussi **cet objectif** que nous poursuivons. » Pap Ndiaye

Circulaire de rentrée : Une école qui instruit, émancipe et protège

Les savoirs fondamentaux

Priorité donnée à la
maîtrise des
fondamentaux

Déployer le plan
maternelle

Pratique
régulière de
l'écriture

Evaluation
des acquis

Parcours de
l'élève

Projets

Formation

Orientation /
insertion
professionnelle

Circulaire de rentrée : Une école qui instruit, émancipe et protège

Ecole des Droits et des Devoirs

Espace protégé

Espace protecteur

Formation du
citoyen

Respect des
enseignants

Valeurs de la
République

Laïcité

Égalité des chances

Lutte contre le
harcèlement

Circulaire de rentrée : Une école qui instruit, émancipe et protège

Ecole des Droits et des Devoirs

Lutte contre le
harcèlement

Programme
PHARE

Numéros utiles :

3020 : signalement harcèlement

3018 : cyberharcèlement

119 : urgence harcèlement

3114 : prévention suicide

Décret n° 2023-782 du 16 août 2023 relatif au respect des principes de la République et à la protection des élèves dans les établissements scolaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale

Circulaire de rentrée : Une école qui instruit, émancipe et protège

Ecole émancipatrice

Ecole inclusive :
Une école accessible à tous

Développer l'esprit critique, la
citoyenneté

Culture et EAC

30 min APQ

Transition climatique et
écologique

Savoir nager

EPS

Année olympique

Savoir rouler

Epanouissement des élèves

Circulaire de rentrée : Une école qui instruit, émancipe et protège

Ecole émancipatrice

**Ecole inclusive :
Une école accessible à tous**

**Référent école inclusive
circonscription et
établissement : EMAP**

**Accueil des élèves et de leur
famille**

Accueil des AESH

Accessibilité pédagogique

La Conférence Nationale du Handicap, 26 avril 2023

- **Acte II de l'école inclusive**
- **10 engagements :**
 - De l'école inclusive à *l'école pour tous*
 - **Rendre l'école accessible avant toute mesure compensatoire**
 - **Un repérage et un accompagnement précoce pour les enfants**
 - **La coopération avec le médico-social : la place faite à l'intermétier**
 - **Le parcours du jeune**
 - **La prise en compte du temps de l'enfant et du jeune : temps scolaire et hors temps scolaire**

Les mesures de la CNH

L'ÉCOLE POUR TOUS		
Mesures		Programmation
Attribuer un numéro INE pour tous les enfants	Tous les enfants disposeront d'un numéro « identifiant national élève », y compris pour les enfants scolarisés en établissements spécialisés. Cela permettra à chaque enfant d'être identifié comme élève et d'être suivi dans sa scolarité.	2023-2024
Confier la responsabilité de la réponse de premier niveau à l'Éducation Nationale	<p>L'Éducation nationale se voit confier la responsabilité d'assurer la réponse de 1^{er} niveau aux besoins des enfants en situation de handicap ;</p> <ul style="list-style-type: none"> → la détermination et la mise en œuvre des accompagnements pédagogiques ; → la détermination et l'accès aux matériels pédagogiques adaptés ; → la mobilisation d'une équipe mobile d'appui du médico-social. 	2023-2027
Transformer les PIAL en « pôles d'appui à la scolarité »	<p>Les PIAL seront transformés en pôle d'appui à la scolarité et renforcés d'un professeur spécialisé et outillé pour permettre d'assurer :</p> <ul style="list-style-type: none"> → l'accueil des familles et le suivi des élèves en situation de handicap ; → l'évaluation des besoins d'adaptation à la scolarité des enfants ; → le déploiement et la coordination des solutions : aide technique, aide humaine, accompagnement par des professionnels du médico-social ou de santé. 	2023-2027

Les mesures de la CNH

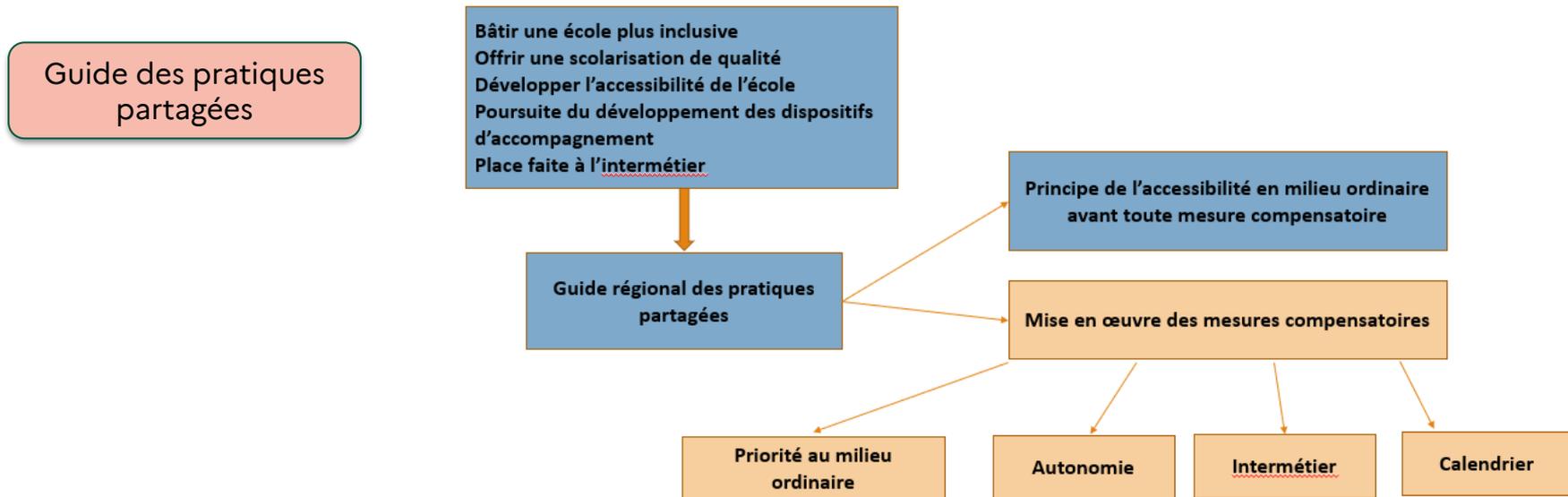
Renforcer l'accès aux matériels pédagogiques	Un fonds sera créé à l'Éducation nationale pour le soutien en matériels pédagogiques adaptés. Cela permettra d'apporter une réponse rapide pour faciliter la scolarité des élèves, sans être obligé de passer par les MDPH.	2023
Réformer le cadre d'emploi des AESH en créant le métier d'accompagnant à la réussite éducative	Il sera proposé de regrouper le cadre d'emploi des AESH avec celui des AED autour du métier d'accompagnant à la réussite éducative (ARE). Cela permettra : <ul style="list-style-type: none"> → de consolider les conditions d'emploi des AESH auprès des établissements ; → d'offrir un passage à temps plein et une évolution professionnelle ; → de permettre une prise en charge sur les temps périscolaires ; → d'éviter la démultiplication des accompagnants dans la même classe. 	2024-2027
Déployer des d'équipes mobiles médico-sociales pour favoriser la scolarisation	Pour accompagner l'Éducation nationale dans la démarche d'accueil et de scolarisation des élèves, des plateformes d'équipes mobiles médico-sociales seront déployées et pourront intervenir directement dans l'école. Elles seront utilisées à la demande des « pôles d'appui à la scolarité ».	2023-2027
Intervention des professionnels de santé dans les murs de l'école	Afin de soutenir l'Éducation nationale, il est proposé d'autoriser et de créer les conditions pour permettre la coopération et l'intervention des professionnels de santé directement dans les murs de l'école (ergothérapeutes, masseurs-kinésithérapeutes, psychologues, etc.).	2023-2027

Les mesures de la CNH

Déployer un grand plan de formation des équipes pédagogiques	Un grand plan de formation sera initié dès la rentrée prochaine et déployé dans chaque académie à la rentrée scolaire 2024 pour permettre aux équipes pédagogiques de mieux jouer leur rôle dans l'accompagnement des enfants et l'adaptation de la pédagogie.	2023-2027
Déployer des professeurs référents dans les établissements	Dans chaque circonscription en primaire et dans chaque établissement au secondaire, un professeur sera nommé référent handicap et accessibilité pédagogique. Cet enseignant, formé, sera à la disposition de tout élève en situation de handicap. Il appuiera également l'équipe pédagogique de l'établissement.	2023-2027
Valoriser le temps de coordination	Une valorisation de ce temps de coordination pour les professionnels de l'équipe pédagogique qui s'engagent dans l'accueil et le suivi des élèves en situation de handicap.	2024
Déployer 100 projets pilotes d'IME dans l'école	Afin de permettre aux enfants en situation de handicap une scolarisation à l'école et dans de bonnes conditions, 100 projets pilotes permettant l'intégration physique d'instituts médico-éducatifs au sein des murs de l'école d'ici la fin du quinquennat.	2023-2027
Généraliser le bonus périscolaire	Un bonus sera mis en place pour les accueils de loisirs qui accueillent les enfants en situation de handicap.	2024

Les grands chantiers à engager à l'horizon de 2027

- Un engagement académique basé sur le travail partenarial MDPH / ARS / Education Nationale.



Les grands chantiers à engager à l'horizon de 2027

- **Premier chantier à engager : La transformation des PIAL en PAS**
- **Pôle d'Appui à la Scolarité :**
 - Forme de **pôles ressources** localisés et rénovés
 - Accompagnement selon des **besoins identifiés** : la réponse de 1^{er} niveau est proposée par l'éducation nationale
 - Avec une **pluralité de ressources** : personnes, dispositifs, outils - internes à l'Éducation nationale/externes
 - Des coordonnateurs qui pourront assurer :
 - accueil des familles et suivi des élèves en SH
 - évaluation des besoins d'adaptation
 - déploiement et coordination des appuis : techniques, humaines, accompagnements médico-sociaux/santé

Les grands chantiers à engager à l'horizon de 2027

■ Deuxième chantier à engager : De la CLEX vers l'UEE

■ Historique :

CLEX : classe externalisée déployée après la loi de 2005 et avant l'arrêté de 2009

Arrêté et décret de 2009 : cadre réglementaire des Unités d'Enseignement

Instruction de 2016 : cahier des charges des unités d'enseignement externalisées des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESMS)

L'objectif est de rapprocher le fonctionnement des UE externalisées de la scolarité offerte en milieu ordinaire.

■ Importance de renommer les CLEX en UEE

En lien avec la mesure 1 de la CNH

Les grands chantiers à engager à l'horizon de 2027

■ Troisième chantier à engager : le déploiement du LPI

Stratégie de déploiement :

- **Formations en 3 phases :**
 - Webinaire à destination de personnes ressources en département
 - Formation de formateurs : formation des équipes ressources départementales (ERUN, CPC)
 - Elargissement de la formation aux EMAP 1D et 2D
 - Formations localisées : PIAL, établissement, circonscriptions
- **Accès aux familles depuis cet été**
- **Accès en cours pour les ESMS, les personnels itinérants (RASED, ERSEH...), les IEN**

Les grands chantiers à engager à l'horizon de 2027

- **Poursuite du déploiement des 6èmes inclusives**
 - **R23 : déploiement dans le Jura et dans le Territoire de Belfort**
 - **R23 : Dans le Doubs, déploiement des 6^{ème} inclusives dans les REP+ :**
 - Collège Lou Blazer de Montbéliard
 - Collège Diderot à Besançon
- **Travail de réflexion à engager au sein des autres structures en lien avec le secrétaire général et l'IA DASEN**

PARCOURS DE FORMATION ANIMATIONS PEDAGOGIQUES 2023/2024

NS n°3

18 heures d'animations pédagogiques
+ 6 heures dévolues à la deuxième
journée de pré-rentrée

Les 6 heures de journée de solidarité seront dévolues à
l'auto-évaluation et à la rédaction des projets des UE

soit 24 heures de formation

REUNION DE RENTREE **3 heures**

+

PARCOURS de FORMATION **15 heures**

+

FORMATIONS AU CHOIX **6 heures**

REUNION DE RENTREE 3 heures

Le 20/09/2023 14h00 - 17h00

au Collège Diderot de Besançon

PARCOURS de FORMATION 15 heures

CONFERENCE

Evaluation Positive

Mme Gentilhomme

3 heures

Le 04/10/2023

13h30 - 16h30

au Lycée Pergaud de
Besançon

PARCOURS DE 12 heures

Autour des apprentissages fondamentaux

(Temps présentiel – Temps d'expérimentation – Temps de restitution)

**Parcours DITEP / CAE /
Pénitentiaire**

Formateurs : CPC A-SH

Parcours DAME

Formateurs : CPC A-SH

Parcours Sanitaire

Formateurs : CPC A-SH

Parcours « TSA »

Formateurs : PRTSA

3 thématiques possibles à aborder :

Aménagement des espaces
Outils des enseignants
Outils des élèves

FORMATIONS AU CHOIX 6 heures

Formations départementales

Formateur : CPD

Formations numériques : classes virtuelles, numériques, TNE

Formateur : Erun

Formations proposées par les circonscriptions

Formateur : CPC de circonscription

PARCOURS DE FORMATION Spécifiques

CONSTELLATIONS

Public : enseignants exerçant dans les dispositifs externalisés élémentaires

Parcours de formation :

- 18h en circonscription
- + 3 h de réunion de rentrée
- + 3 h de conférence

Modalités : Enseignants inscrits dans les constellations des circonscriptions.
Prise de contact directe auprès des circonscriptions.

AUTRES FORMATIONS

PROGRAMME ACADEMIQUE DE FORMATION

Public : enseignants de B5

Offre de formation :

- ed01 - Aide à la prise de fonction ASH
- ed05 - Scolariser des élèves polyhandicapés
- da01 - Analyse de pratique enseignants référents
- da06 - Professionnaliser les coordonnateurs ULIS 2D
- da07 - Professionnaliser les DACS
- da08 - Professionnaliser les enseignants référents
- da09 - Professionnaliser les TR ASH



AUTRES FORMATIONS

PROGRAMME ACADEMIQUE DE FORMATION

Public : enseignants des circonscriptions ordinaires

Offre de formation :

- ed02 - Scolariser des élèves ayant des troubles auditifs
- ed03 - Scolariser des élèves ayant des troubles du spectre autistique
- ed04 - Scolariser des élèves ayant des troubles visuels
- ed07 - CAPPEI 2023-2024 tuteurs
- ed09 - CAPPEI 2024-2025 tuteurs
- da03 - Implantation d'un dispositif externalisé (UE)
- da04 - Implantation UEEA EE Ferry Besançon
- da05 - Professionnaliser les AESH référents

Public : formateurs

Offre de formation :

- df09 - Groupe départemental Ecole Inclusive

